

Cas pratique - succession

Par **Bakayoko Fatima**, le **16/02/2016** à **18:29**

Cas pratique

Madame Lacloche est décédée accidentellement le 22 mai chez un de ses enfants installé à Paris. Quelques années avant son décès, elle avait acheté un appartement à Nice mais, ne s'y plaisant pas, elle partageait sa vie entre ses quatre enfants -installés à Douai, Paris, Lyon et Toulouse- à raison de quelques mois chez chacun. Elle avait cependant manifesté son intention de se retirer à Toulouse, chez sa fille, où elle se sentait véritablement chez elle, et où elle était connue des administrations.

Un litige s'élevant pour le partage des biens mobiliers de la succession de Madame Lacloche, il faut déterminer le tribunal compétent, sachant que la défunte a fait élection de domicile à Nice, lors de l'acquisition de son appartement, en l'étude de Me Minute, Notaire.

Par **Muppet Show**, le **17/02/2016** à **08:09**

Bonjour,

Merci de respecter la charte de bonne conduite, c'est à dire exposer au moins une piste de réflexion.

Cordialement